

## (128) École Barthélemy-Vimont - Compléter le plan de lutte



Attention! Vous devez enregistrer avant de changer d'onglet.



[Identification de l'école](#)

[Analyse de la situation](#)

[Signalement d'une situation](#)

[Le protocole d'intervention pour  
tous les gestes d'intimidation et de violence](#)

[Évaluer les résultats](#)

[Adoption et diffusion](#)

Enregistrer

Annuler

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école: Info

Date de passation: ?



QSVE-R Questionnaire sur la sécurité et la violence à l'école - MAI

2023-05-01



Forces du milieu: Info



Ces informations seront validées et confirmées lors des travaux à l'automne 2023.

-L'organisation des récréations permet des périodes d'activités physiques dans le plaisir la majorité du temps. Beaucoup de matériel est disponible pour chaque classe, ce qui permet aux élèves de s'amuser lors des récréations de diminuer les conflits. Quatre à cinq éducatrices spécialisées facilitent la gestion de ce matériel et des comportements.

-Plusieurs activités de prévention graduées mises en place depuis quelques années en continuité entre BVA et BVM

-Élèves impliqués et valorisés dans l'école par le biais de différentes activités auxquelles ils peuvent participer (ISO-Actifs, Cross country, tournoi de soccer, etc.); Ces activités sont suspendues en raison du contexte de la pandémie.

-Plusieurs activités parascolaires sont offertes aux élèves en collaboration avec l'équipe de professionnels de l'école pour la sélection des élèves ; Ces activités sont suspendues en raison du contexte de la pandémie.

-Habituellement, plusieurs enseignants sont impliqués dans plusieurs projets favorisant la persévérance scolaire des élèves (Projet Tigars, méditation, activités parascolaires) ;

-Travail, projets ou activités réalisés en collaboration et partenariat avec les organismes communautaires du quartier, CIUSSS, SPVM et fusion jeunesse (Théâtre, science, arts, opéra) ;

-Implantation du système de billet vert en guise de renforcement des bons comportements;

-L'accueil personnalisé des nouveaux arrivants lors de leur intégration dans l'école (implication de l'ICS, protocole d'accueil)

-BVM: Grande cour et accès aux parcs St-Roch et Jarry

-Nombreuses ressources flexibles, disponibles et accessibles pour répondre aux besoins des enseignants et des élèves.

-Modalités et structure en place pour les suivis d'élèves en difficulté sont facilitantes.

#### Vulnérabilités ou problématiques:



Info 

#### Cible: Info

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

Diminuer de 10% la violence verbale en présentiel et en virtuel et physique chez les élèves par rapport à l'année scolaire précédente.

#### Moyens d'évaluation de la cible:

 Info 

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

Comptabilisation par catégories des billets de communication pour manquements majeurs (rouge = école; orange = SDG et SDD)

#### Quand et Qui? Info

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

À la fin de chaque étape et par les TES  
\*La fermeture des écoles en mars 2020 nous empêche de comparer les données. Aussi, le contexte pandémique biaise la lecture du milieu.

Comportements attendus:  Info 

Moyens retenus: Prévention universelle 

Info 

Moyens retenus: Interventions ciblées 

Info 

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

1er cycle :

ÉLÈVES:

- Utiliser KELSO pour régler leurs conflits.
- Choisir des jeux pacifiques et non-Violents
- Identifier si c'est un petit ou un gros problème
- Demander l'aide d'un adulte si les problèmes persistent.
- Utilisation des animaux sur la prévention de l'intimidation (canard, rhinocéros, mouton, girafe, souris)
- Utiliser des paroles et des gestes bienveillants (As-tu rempli un seau aujourd'hui?)

2e et 3e cycles :

ÉLÈVES:

- Utiliser un ton et un langage respectueux pour mieux communiquer entre eux.
- S'exprimer à l'aide de messages clairs.
- Dénoncer les situations de violences verbales et physiques.
- Utiliser KELSO et les stratégies enseignées au 1er cycle pour régler leurs conflits.
- Choisir des jeux pacifiques et non-Violents

ADULTES

- Augmenter les interventions sur le

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

École:

- Participer aux récréations réflexions et méditations.
- Rencontre Code de vie animée par la direction adjointe et les TES pour rappeler les comportements attendus et les stratégies à adopter pour bien vivre-ensemble.
- Remises de diplômes selon les valeurs/défis du mois lors des rencontres du code de vie
- Récréations et diners animés (ISO-animateurs). (pas en 20-21)
- Ateliers de prévention en classe et ateliers offerts par le SPVM
- Mise en place de différents comités (code de vie, ISO-actif, cour d'école, plan de lutte)
- Offrir annuellement une formation aux intervenantes du dîner et aux éducatrices sur l'encadrement des élèves et la surveillance active.
- En classe, utiliser les cours en ÉCR afin d'enseigner aux élèves les différentes valeurs de l'école.
- Mise en place de récréations méditation par certains intervenants. (Pas en 20-21)
- Animation en classe de plusieurs ateliers animés par les psychoéducatrices et les éducatrices spécialisées visant la soutenir le développement des habiletés sociales.
- 1e et 2e: Enseignement des stratégies de résolution de conflit (KELSO)
- Prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation (animaux)
- Activités de bienveillance
- 3e : La gestion de la colère et l'affirmation de soi
- 4e: Faire la différence entre un petit problème et un grand problème (Suite de KELSO)
- 5e : L'intimidation à notre école on n'en veut pas, qu'on se le dise!
- 4e et 5e: Ateliers sur la cyberintimidation avec le SPVM
- 6e : Gang de choix
- Pour tous les niveaux aux 3 ans : Animation en prévention des agressions par CAP-Espace
- BVM:
- Valorisation des bons comportements par un tirage de billets verts
- Mise en place des arbres à billets verts pour valoriser les bons choix de comportements
- Mise en place des étoiles du rang pour renforcer les comportements attendus lors de la prise de ramos dans la zone

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

BVA:

- Sous groupes d'habiletés sociales
- Sous-groupes stimulation enfants inhibés
- Sous-groupes anxiété

BVM:

- Projet renforcement des bons comportements
- Club d'échec (5e année)
- Animation de sous-groupe sur la gestion de l'anxiété et du stress, développement des habiletés sociales (pause en 20-21)

(Au besoin en 21-22)


BVA:

-Mise en place du thermomètre de Mme Rahili (système de renforcement pour les rangs et du respect de la zone aux récréations)

**Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM): ?**

Info 

- Participation d'un OPP actif à l'école
- Engagement d'une intervenante communautaire scolaire
- Journal bilingue des parents (L'Info parents) distribué en format papier et par courriel
- Mise à jour du site WEB de l'école
- Comité bibliothèque
- Mise en place de groupes de conversations et de formations en ligne pour les parents (Supervision et utilisation du cyber espace et du temps d'écran, la discipline, les devoirs et l'hygiène de vie)
- Utilisation de l'agenda comme outil de communication
- Signature du code de vie de l'école et du code de vie virtuelle via l'agenda
- Implication des parents aux activités proposées par l'école (fête de la rentrée, cross country, fête de fin d'année, etc.) (Suspendues en 20-21)
- Implication des parents dans les sorties ou activités en classe avec les élèves (Activités suspendues en 20-21)
- Mise en place d'un protocole pour accueillir les parents d'accueil

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2023

4



## (128) École Barthélemy-Vimont - Compléter le plan de lutte



Attention! Vous devez enregistrer avant de changer d'onglet.



[Identification de l'école](#)

[Analyse de la situation](#)

[Signalement d'une situation](#)

[Le protocole d'intervention pour  
tous les gestes d'intimidation et de violence](#)

[Évaluer les résultats](#)

[Adoption et diffusion](#)

Enregistrer

Annuler

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence [Fiche de signalement](#) [Fiche de suivi](#)

### Pour les élèves:

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

#### Pour les élèves

- Les élèves sont initiés au processus de résolution de conflits.
- En cas de persistance du problème, les élèves peuvent s'adresser à leur titulaire ou à l'adulte en présence.
- Les enseignants et les éducateurs sont les personnes les plus significatives pour les enfants, c'est donc à eux en priorité que doit être rapportée, dans un premier temps, toute situation d'intimidation et de violence.
- Les élèves peuvent également faire appel à l'aide de la TES, direction ou aux psychoéducatrices de l'école pour des problèmes concernant des élèves d'autres classes ou des situations de violence.
- BVM :Un signalement peut être réalisé via deux boîtes aux lettres installées près du bureau de la TES et dans le corridor au 2e étage. Un rappel pourrait être fait 2 fois en rencontre code de vie.

### Pour les parents:

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

- Les situations peuvent être rapportées à l'enseignant prioritairement. L'enseignant, placé devant une situation d'intimidation, référera à un éducateur ou à la direction de l'école.
- Le parent peut s'adresser
  - verbalement,
  - par écrit,
  - via l'agenda,
  - par courriel
  - par téléphone
- Un retour dans les 48 heures (jours ouvrables) suivant le signalement sera effectué auprès des parents par un membre du personnel de l'école.

### Pour les membres du personnel et les partenaires:

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.


- Les situations sont rapportées à la direction de l'école.
- La direction applique la Politique contre toute forme de violence et de harcèlement au travail.

Les élèves victimes ou témoins, de même que leur famille, hésitent parfois à dénoncer par crainte des représailles. C'est pourquoi l'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus. Voici les mesures en place dans notre école :

- Les noms de ceux qui sont venus dénoncer les actes ne seront pas divulgués aux élèves impliqués ou aux familles.
- L'échange d'information reste nécessaire pour agir efficacement et assurer la sécurité des élèves dans les différents lieux de l'école. Deux balises permettent de cerner l'absolue nécessité d'échanger une information concernant un élève :
  1. Lorsque cette information compromet le développement ou la sécurité de l'élève.
  2. Lorsque l'ignorance de cette information par l'un ou l'autre des intervenants peut causer préjudice à l'élève.
- Toutes les démarches entreprises seront faites avec discrétion et les situations ne seront jamais discutées devant des personnes qui ne sont pas concernées par la situation signalée.

La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2023

## (128) École Barthélemy-Vimont - Compléter le plan de lutte



Attention! Vous devez enregistrer avant de changer d'onglet.



[Identification de l'école](#)

[Analyse de la situation](#)

[Signalement d'une situation](#)

[Le protocole d'intervention pour  
tous les gestes d'intimidation et de violence](#)

[Évaluer les résultats](#)

[Adoption et diffusion](#)

Enregistrer

Annuler

Pour les gestes à connotations sexuelles (comportements sexualisés inappropriés, abus, sextage), se référer aux documents « Protocoles sur les violences sexuelles » et « Fiche de signalement ».

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté: ? Info Entrevue 2e intervenant: Auteur

Témoin Victime

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

Rencontrer rapidement les personnes impliquées.

Documenter la situation. L'intervenant qui reçoit la plainte consigne les informations à l'aide du formulaire (document de consignation - à préciser).

La situation d'intimidation ou de violence doit être rapportée à un membre de la direction.

La direction mandate un membre du comité responsable du plan de lutte visant à contrer l'intimidation : la psychoéducatrice, la technicienne en éducation spécialisée.

La personne responsable doit procéder à l'analyse de la situation et détermine selon l'évaluation réalisée pour chaque situation rapportée les interventions et actions à mettre en place.

Cette personne consigne les informations (documents de consignation - à préciser)

Établir un plan pour assurer la sécurité immédiate de l'élève.

Communiquer et informer les parents.

Établir un plan de suivi de l'élève.

Donner une rétroaction à la personne qui a porté plainte

La responsable du dossier applique le protocole d'intervention. (document Protocole d'intervention)

7

**Mesures de soutien de l'élève victime:** ? Info Grille d'analyse

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

- Rencontrer rapidement l'élève
- Reconnaître l'incident
- Recueillir l'information
- Établir un plan de sécurité immédiat
- Informer les parents
- Offrir des mesures de soutien et d'accompagnement par la TES, psychoéducatrice ou tout autre professionnel
- Assurer un suivi (vérifier si les stratégies fonctionnent)

Voir protocole d'intervention (document Protocole d'intervention)

**Mesures de soutien de l'élève témoin:** ? Info Grille d'analyse

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

- Recueillir l'information
- Sensibilisation à l'importance du rôle d'un témoin dans une situation
- Communiquer avec les parents de l'élève
- Assurer le suivi

Voir protocole d'intervention (document Protocole d'intervention)

**Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement:**

? Info Grille d'analyse

**Suivis réalisés auprès de l'élève victime pour s'assurer que la situation est réglée:**

?

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

Afin d'assurer un suivi adéquat, la personne responsable du suivi communiquera avec les personnes impliquées pour s'assurer que les mesures prévues au plan de lutte de l'école furent appliquées et que les gestes ont cessés.

Prévoir une rencontre avec l'élève par la suite chaque semaine pendant une période d'un mois.

**Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation:**

?

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

Afin d'assurer un suivi adéquat, la personne responsable du suivi communiquera avec les personnes impliquées pour s'assurer que les mesures prévues au plan de lutte de l'école furent appliquées et que les gestes ont cessés.

Prévoir une rencontre avec l'élève par la suite chaque semaine pendant une période d'un mois.

**Sanctions disciplinaires:** ? Info

**Suivis réalisés auprès de l'élève auteur pour s'assurer que la situation est réglée et éviter les récidives:**



Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

- Rencontre avec l'élève ou les élèves concernés
- Décrire le comportement et amorcer la réflexion sur l'utilisation de la violence
- Faire réfléchir sur les répercussions possibles
- Interventions favorisant l'acquisition de nouveaux comportements
  
- Évaluer la possibilité de récurrence chez l'élève
- Communiquer avec les parents
- Établir un plan de suivi

Voir protocole d'intervention (document Protocole d'intervention)

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

Les sanctions applicables selon la gravité et la fréquence du geste posé peuvent aller de l'interdiction de contact avec l'élève victime à la suspension.

Voir de document de référence sur les sanctions disciplinaires (document Référence sur les sanctions disciplinaires)

Ces informations seront validées lors des travaux des comités Plan de lutte et Code de vie à partir de l'automne 2023.

Afin d'assurer un suivi adéquat, la personne responsable du suivi communiquera avec les personnes impliquées pour s'assurer que les mesures prévues au plan de lutte de l'école furent appliquées et que les gestes ont cessés.

Prévoir une rencontre avec l'élève par la suite chaque semaine pendant une période d'un mois.

Évaluer les résultats

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2023